

- Correction exercice chapitre 4 – Le consentement numérique

Situation 1 : L'inscription automatique à une newsletter

1. Non, cette pratique **n'est pas conforme** au principe de l'opt-in. Le consentement doit être **explicite**, donc l'utilisateur doit cocher lui-même la case.
2. L'entreprise doit **laisser la case décochée par défaut** et demander une action volontaire de l'utilisateur pour l'accepter.

Situation 2 : Envoi d'un message non commercial

1. Non, ce message **ne nécessite pas de consentement préalable**.
2. Car il **ne s'agit pas d'un message commercial** mais d'une **information contractuelle** (mise à jour des CGV), ce qui fait partie des exceptions à l'opt-in.

Situation 3 : Recommandations personnalisées

1. Oui, cette pratique respecte le droit d'opposition, car l'e-mail **informe l'utilisateur** de la raison des recommandations et lui propose un **moyen de s'y opposer**.
2. Il faut que l'utilisateur soit **informé de la logique du traitement**, puisse **modifier ses préférences** facilement et qu'un lien de **désinscription** soit toujours disponible.

Situation 4 : Prospection en BtoB

1. Non, ce n'est **pas conforme** car le message n'est **pas en lien direct avec l'activité** du destinataire (secteur médical ≠ informatique).
2. Pour que cela soit conforme, la prospection doit cibler des **entreprises du secteur informatique** ou un secteur concerné par l'offre, et inclure un **lien de désinscription clair**.